

Fédérer
les professionnels
de la Communication Visuelle.

Régime d'adhésion forfaitaire DEEE Formulaire d'adhésion 2024

Raison sociale du déclarant :

Adresse et code postal :

Personne en charge du dossier :

N° de téléphone :

Adresse email :

Etes-vous déjà inscrit en tant que metteur sur le marché d'équipements électriques et électroniques sur le registre national des producteurs tenu par l'ADEME (Syderep) en système individuel ?

3 cas possibles :

1. Oui

- Sous quel numéro d'identification :

- Quelle quantité d'Enseignes et/ou Signalétiques lumineuses avez-vous déclaré au registre ?

- En 2021 : [] tonnes / [] unités
- En 2022 : [] tonnes / [] unités
- En 2023 : [] tonnes / [] unités

➤ **Pour remplir vos obligations réglementaires, vous n'êtes redevable que de la Contribution Annuelle Forfaitaire de 105 € au titre de l'année 2024.**

2. Non :

- Quelle quantité d'Enseignes et/ou Signalétiques lumineuses avez-vous fabriquée / importée ?

- En 2021 : [] tonnes / [] unités
- En 2022 : [] tonnes / [] unités
- En 2023 : [] tonnes / [] unités

➤ **Pour remplir vos obligations réglementaires, vous êtes redevable de la Contribution Annuelle Forfaitaire de 90 € / an au titre des années 2021 à 2023 et de 105 € / an au titre de l'année 2024, soit au total 375 €.**

Fédérer
les professionnels
de la Communication Visuelle.

3. Vous avez produit en 2023 pour la 1ère année des Enseignes et/ou Signalétiques lumineuses : OUI / NON

- **Pour remplir vos obligations règlementaires, vous n'êtes redevable que de la Contribution Annuelle Forfaitaire de 105 € au titre de l'année 2024.**

Si vous produisez moins de 2 tonnes / an d'Enseignes et/ou Signalétiques lumineuses, FESPA France peut faire la déclaration de votre production et le paiement de votre eco-contribution pour votre compte.

Merci de retourner ce formulaire et le mandat avant le 19 janvier 2024
accompagnés d'un chèque du montant correspondant à votre situation
libellé au nom de « FESPA France ».

contact@fespa-france.fr / 17 rue de l'Amiral Hamelin – 75116 Paris

A réception, nous vous adresserons un certificat d'adhésion au régime forfaitaire DEEE d'ECOSYSTEM attestant, vis-à-vis des pouvoirs publics et de vos clients, que vous remplissez vos obligations au titre de la collecte et du recyclage des Enseignes et/ou Signalétiques lumineuses usagées.

Attention, si vous fabriquez ou importez plus de 2 tonnes d'Enseignes et/ou Signalétiques lumineuses par an, vous ne pouvez pas bénéficier du régime d'adhésion forfaitaire d'ECOSYSTEM via FESPA France.

Fait à :

Le :

Signature :

Cachet de l'entreprise :